

Lavande : un délai jusqu'au 8/09 pour demander l'aide

28/08/2023



Actus Agricoles

REOUVERTURE DE LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX PRODUCTEURS DE LAVANDE ET LAVANDIN

Alors que la filière a fait face en juillet à d'importants ravages de noctuelles, il a été constaté que tous les exploitants concernés n'avaient pu effectuer de demande dans les délais pour bénéficier du **dispositif d'aide exceptionnel**, doté de 9 M€ et destiné à compenser les pertes économiques des producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin au regard des conséquences de la guerre en Ukraine. Pour cette raison, une seconde période de dépôt est ouverte jusqu'au 8 septembre (14h) auprès de FranceAgriMer.

Les paiements auront lieu à l'automne.

Par ailleurs, un montant de 1 M€ sera consacré au financement d'un plan de recherche sur les ravageurs de la lavande et en particulier la cécidomyie, afin d'apporter des réponses structurelles à ce risque sanitaire causant des dommages croissants chez les producteurs.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/lavande-un-delai-jusquau-809-pour-demander-aide/>